

# CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE – CCR MED

## PROJET

### RAPPORT DU COMITE EXECUTIF DU CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL POUR LA MEDITERRANEE – CCR MED

Rome, le 2 avril 2009

**Président de séance : Mourad Kahoul**

Liste des participants : voir annexe.

1. Le Président Mourad Kahoul ouvre les travaux. L'ordre du jour est adopté sans modification.
2. Concernant le recrutement du/de la Secrétaire général et de l'assistant(e), les membres du Comité exécutif confirment que le Comité de sélection (correspondant à la Présidence du RAC) se chargera de faire passer les entrevues aux candidats présélectionnés. Certains proposent que le représentant de la Commission fasse partie du comité de sélection mais d'autres considèrent que la Commission européenne ne doit pas s'immiscer dans les questions de fonctionnement interne du CCR. Concernant la nationalité du personnel, M. Papaioannou précise que le CCR ne peut exiger qu'il soit originaire d'un pays méditerranéen de l'UE. Par contre la connaissance de la pêche en Méditerranée est une condition légitime. Concernant la date de clôture du dépôt des candidatures proposée, à savoir le 15 mai 2009, il souhaite que cette date soit maintenue pour laisser suffisamment de temps à la diffusion de l'avis de vacance, et aux candidats pour envoyer leur CV. La Commission ne peut être impliquée dans la prise de décision mais peut fournir un conseil, si nécessaire. Concernant le recrutement de l'assistant(e), la liste des qualifications figurant dans le profil prévoit la connaissance du fonctionnement des institutions européennes, ce qui n'est pas indispensable mais constitue un atout.
3. Concernant l'examen des demandes d'adhésion à l'Assemblée générale du CCR envoyées par certaines organisations, Mme Celestini présente Penelope-Aktea qui représente les femmes du secteur et fait partie du réseau Aktea représentant 11 pays européens et dont elle est également Vice-présidente. Les femmes de la pêche n'ont pas de visibilité à l'heure actuelle. Avec la modernisation des techniques de production, les responsabilités des femmes de pêcheurs ont évolué aussi pour assurer la bonne gestion du travail à terre au sein de l'entreprise familiale. Les Etats membres peuvent depuis 1986 reconnaître le statut de collaboratrice de la femme au sein de

# CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

## CCR MED

l'entreprise familiale, à l'instar de ce qui existe en agriculture, mais peu le font à ce stade et en tous cas, aucun Etat membre dans les pays de la Méditerranée. Il y a donc une disparité dans le traitement des femmes de pêcheurs en Europe. Aktea, le réseau européen essaie d'obtenir une telle reconnaissance. Les femmes souhaitent aussi pouvoir transmettre le savoir et les traditions propres aux communautés de pêcheurs qui tendent à disparaître rapidement avec la réduction constante du nombre d'entreprises. Cette perte de patrimoine serait un grand mal. Les femmes sont les conservatrices de ce patrimoine et jouent un rôle important depuis toujours.

Le représentant de « Big Game Italia » présente sa fédération active dans différents pays de la Mer Adriatique. Le système en vigueur au sein de leur fédération de pêche sportive consiste à libérer le poisson, il est compatible avec le cycle biologique du poisson. La fédération collabore avec des instituts de recherche pour évaluer les opportunités de captures. Un programme de pêche sélectif sur les requins a été, par exemple, mené à bien pour évaluer la reproduction des requins en Adriatique. La fédération a aussi travaillé sur un programme américain de marquage des requins. Le but de la fédération consiste à ne pas créer d'impact sur les espèces. La fédération s'est toujours auto-limitée dans la pêche au thon rouge.

Mme Yolanda Piedra présente ensuite les activités de Ivea Empa, dénommée aujourd'hui « Fédération de Empresarios del mar », créée en 2004 et intégrant des organisations actives dans le tourisme, le nettoyage de fonds marins, les femmes de la mer et les plongeurs professionnels. Beaucoup de projets européens ont été réalisés sur le statut de la femme. L'organisation souhaite adhérer au Rac et siéger dans le dernier tiers au titre des activités de diversification.

M. Mirette présente le syndicat « Coordination des pêcheurs de l'Etang de Berre » : syndicat de pêcheurs qui pêchaient le thon rouge avec la thonaille, interdite à présent par réglementation européenne. Le syndicat défend aussi les petits métiers de la région. Préoccupé par la question du thon rouge qui est un thème d'actualité, M. Gil de Bernabé demande que l'on respecte bien les procédures pour éviter l'adhésion d'une multitude de groupuscules au sein du CCR et demande combien de bateaux sont représentés par le syndicat et si celui-ci est membre du Comité National des Pêches et des Elevages Marins de France. En effet, tout en respectant le travail effectué par ce syndicat, il précise que son adhésion au CCR créerait un précédent à l'affiliation d'une série importante de micro-associations espagnoles actives dans le domaine du thon rouge, par exemple. Or cette situation ne serait pas viable pour le CCR.

M. Mirette confirme que le syndicat souhaite faire partie des deux tiers, qu'il existe depuis 10 ans, et qu'il est actif aujourd'hui dans la reconversion des petits métiers vers la palangre, ligne, canne, pour éviter les sorties de flotte. Le syndicat représente une quarantaine d'embarcations.

# CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

## CCR MED

Le représentant du Comité National français ajoute que le syndicat ne siège pas dans le Comité National des pêches. Le Vice-président du CCR, M. Gil de Bernabé, confirme qu'il est impossible d'accepter un organisme représentant 40 ou 50 professionnels. Il lui semble que le syndicat n'est pas suffisamment représentatif et il recommande que les petits groupements demandent l'adhésion aux structures nationales ou régionales plus larges (Comité National ou Comités régionaux français) qui existent déjà en France et qu'ils se fassent représenter à travers ceux-ci au CCR. La FNCP est en train de créer une association des criées qui introduira aussi bientôt sa demande d'adhésion mais cette association est active sur toute la côte méditerranéenne espagnole.

Le représentant de la Federop-it n'étant pas présent, l'on retiendra la présentation effectuée la veille en assemblée générale. En conclusion, le Comité exécutif considère qu'il n'est pas opportun que les organisations non représentatives siègent au CCR et qu'il est préférable qu'elles soient représentées à travers des fédérations de plus grande envergure existant au niveau national et siégeant déjà au CCR.

4. Concernant le calendrier provisoire des réunions proposé pour le CCR pour l'année 2009, Mme Martinez indique qu'il tient compte des réunions prévues au CCPA où beaucoup de membres du RAC siègent, et qu'il comporte plusieurs alternatives de dates. Il est soumis pour discussion et pour vérifier la disponibilité de la Commission européenne par la même occasion. Le but de ce point à l'ordre du jour consiste aussi à fixer les thèmes prioritaires à traiter lors des prochaines réunions. M. Lamplmair (Commission) informe qu'une première réunion sur le Livre Vert serait opportune (il faudra en prévoir d'autres sur ce thème car le processus de réforme sera long). Il souhaite qu'une réunion soit consacrée en mai/juin au « règlement Méditerranée » et à la situation de sa mise en application, ainsi qu'aux plans de gestion nationaux. Il s'agit de promouvoir au sein du RAC un échange d'expériences et de connaissances sur les plans des pays voisins, recueillir des idées sur les spécificités de chacun, d'autant que ces plans de gestion vont certainement donner lieu à des plans plus communautaires plus larges du fait que la limite des 6-12 milles en Méditerranée n'est pas suffisante pour assurer correctement la conservation des ressources. Il convient donc d'en parler assez rapidement.

Pour la Commission, les dates proposées dans le projet de calendrier ne posent pas de problèmes, à l'exception de la fin mai qui, comme l'indique M. Papaioannou est saturée (semaine maritime et Conseil des ministres).

Ensuite, M. Buonfiglio propose de traiter la proposition de règlement sur le contrôle, qui est actuellement en stade avancé en discussion au parlement européen et que le Conseil devrait voter avant fin 2009, pour une entrée en vigueur au 1/1/2010. Il informe que les associations européennes ont déjà pris position à Bruxelles et qu'une nouvelle réunion technique avec la DG Mare se tient le lendemain. Il souhaite savoir si les autres RAC ont aussi réagi sur ce dossier et connaître le cas échéant les avis des autres RAC. Concernant les plans de gestion et le règlement Méditerranée dont

# CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

## CCR MED

certaines mesures entreront en vigueur en mai 2010, il ne perçoit pas l'intérêt d'aborder la question à l'heure actuelle. Il souhaite traiter le règlement sur la pêche illégale avec l'Agence européenne de contrôle compte tenu de son entrée en vigueur le 1/1/2010, afin d'évaluer les conséquences pour la pêche en Méditerranée. Autres thèmes dont il relève l'intérêt : la situation des avis scientifiques (situation, validation, sources, etc.) ; le FEP et la réduction de la flotte (situation dans les différents Etats membres, évolution de la flotte dans les pays tiers).

Le représentant de l'Agence européenne de Contrôle informe que les domaines d'activité de l'Agence sont : le « capacity building » (formation), le contrôle et l'analyse des données, et la mise en oeuvre des plans de déploiement (4 ou 5 actuellement – cabillaud et thon rouge). Concernant le règlement sur la pêche illégale, il convient de traiter principalement avec la Commission qui est en charge de la mise en oeuvre de ce dossier. Toutefois, l'Agence pourra participer aux travaux et présenter par la même occasion, son programme de travail. Mme Viallon informe qu'un séminaire se tiendra à Bruxelles au mois de mai sur la mise en oeuvre du règlement INN et que les RAC y seront invités.

Concernant les préoccupations de M. Buonfiglio sur la flotte, M. Lamplmair confirme que la CGPM est très utile pour limiter l'effort de pêche dans les pays tiers et pour assurer le suivi du développement des flottes. La CGPM a permis d'obtenir l'établissement d'un fichier de flotte pour la Méditerranée et la mer Noire.

Enfin, concernant le contrôle, Mme Viallon informe que les RACs ont reçu un « non paper » en 2008, quatre CCR avaient donné un avis à cette époque-là. Les Racs « Mer du Nord », NWWRAC et le SWWRAC ont formulé un avis sur la proposition de règlement parue en 2009. La discussion étant déjà très avancée, il reste peu de temps pour se prononcer.

En outre, M Buonfiglio précise qu'il serait de bon ton de faire le pont avec Medisamak pour assurer le dialogue avec les pays de la rive Sud. La Commission n'a pas soutenu financièrement le fonctionnement de Medisamak alors qu'elle soutient les autres organisations professionnelles et les CCR aujourd'hui. Or, c'est une porte d'accès incontournable pour les pays tiers. Medisamak est un instrument utile et stratégique que la Commission n'a pas encore commencé à exploiter. Concernant les travaux au sein de la CGPM, le RAC Med demande à être consulté sur les propositions que soumettra la Commission en amont des réunions de travail au sein de cet ORP.

M. Taoultzis (PEPMA) souhaite que l'on parle aussi du cas problématique de la Turquie qui profite de la situation actuelle, à savoir : les pêcheurs grecs diminuent leur bateaux et production et les producteurs turcs propagent leurs activités et raflent les parts de marché. Le poisson turc arrive sur le marché européen sans répondre à aucune règle, ce qui est inacceptable.

# CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

## CCR MED

M. Oriol Ribalta confirme que le calendrier lui semble adéquat et qu'il reprend les priorités de travail proposées par M. Buonfiglio pour la plupart. Il indique que son organisation souhaite une harmonisation des règles applicables à la pêche récréative et que les organisations autres que celles d'armateurs/travailleurs formuleront certainement des priorités de travail prochainement. Mme Martinez rappelle que la question de la pêche récréative et sportive est abordée dans le règlement contrôle et dans le règlement sur les mesures techniques en Méditerranée, et qu'en abordant ces deux thèmes globaux la pêche récréative/sportive sera traitée en profondeur aussi.

M. Oikonomidis demande que les problèmes de la Mer Noire qui ont un impact certain sur la Méditerranée soient discutés aussi au sein du CCR. Il n'y a pas que la rive Sud qui ait des conséquences sur l'état des ressources.

4. Concernant la question du budget déjà largement abordée la veille lors de l'Assemblée générale, Mme Martinez attire l'attention du Comité exécutif sur le fait que les papiers relatifs à la garantie bancaire nécessaire pour le déblocage de la subvention communautaire ne lui sont pas encore parvenus. Tant que la subvention ne sera pas versée il sera impossible de fonctionner correctement. Pour l'instant, les cotisations de membres versées s'élèvent à environ 20.000 euros. Certaines organisations ont rencontré des difficultés à effectuer le transfert de la cotisation ceci est dû au fait que le compte bancaire communiqué initialement a du être réservé exclusivement à la subvention pour des questions administratives (comptabiliser les intérêts avec précision). Un deuxième compte bancaire a du être créé, puis a été fermé pour cause de nom du bénéficiaire erroné. Enfin, la délégation italienne a fourni le troisième compte bancaire qui ne devrait plus poser de problèmes et sera consacré aux recettes (autres que la subvention communautaire) et dépenses du CCR.
5. Concernant le statut d'observateur au sein de la CGPM et de l'ICCAT, Mme Martinez informe que les démarches en vue de l'obtention de ce statut seront entreprises prochainement même si l'on ne sait pas avec certitude si la réponse sera positive. En effet, la demande de certains RAC envers d'autres ORP n'a pas abouti. Mme Viallon confirme que certains RAC se sont entendus dire qu'étant une émanation des institutions européennes, les RACs pouvaient participer aux réunions des ORP mais au sein de la délégation européenne. Ceci étant dit, toutes les ORP n'ayant pas la même politique, M. Lamplmair confirme que la Commission soutiendra les démarches du CCR en ce sens.
6. Il est ensuite question du futur logo et de l'identité graphique du RAC. Il s'agit de recueillir quelques instructions à donner à un bureau de graphisme et les préférences des membres du Comité. M. Romiti souhaite voir le symbole de toute la Méditerranée, voire un symbole de Rome qui détient le siège. M. Gil de Bernabé propose d'exploiter un phare en plus de la silhouette de la Méditerranée. Divers projets de logo seront envoyés à la Présidence pour un premier avis, dès que la subvention sera disponible et que les frais pourront être engagés.

# CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

## CCR MED

7. Concernant la création du site web, Mme Viallon indique qu'il n'y a pas de directives spécifiques à suivre. Elle conseille de jeter un oeil sur les sites des autres RAC. Seul un RAC a prévu un forum de discussion pour ses membres. Le site doit être clair car il s'agit d'un outil important pour accéder aux documents de travail et aux informations sur les activités du CCR. En conclusion, le schéma du site qui sera proposé comportera les meilleurs éléments des autres modèles existants. Le projet sera soumis au Bureau pour avis dès que le budget sera disponible et permettra d'engager les frais.

En conclusion des travaux, M. Papaioannou souhaite beaucoup de succès aux travaux du RAC et confirme le soutien de la Commission européenne. Il se dit satisfait des deux jours de réunion et de la volonté de collaborer qui s'est faite ressentir au cours des travaux. Monsieur Garat tient à remercier Francisca Martinez pour le travail réalisé durant ces dernières années pour mener à bien la création du RAC et le lancement de ses activités.

Le président clôture les travaux en remerciant les participants, la Commission et les interprètes.

\*\*\*